

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Pouvoirs : 8  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 09/07/2018

Le 16 juillet 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

**OBJET : TOURISME – Signalétique touristique autoroutière – Convention de partenariat  
Département de l'Ain**

M. Bernard GRISON, Président, informe le Conseil communautaire que le Département de l'Ain a voté en juin 2016 son Livre blanc du Tourisme et approuvé en février 2017 le plan d'actions correspondant. Il précise que dans le cadre de ce plan d'actions, l'axe 5 : « Promouvoir l'Ain comme une offre de séjours et renforcer les dispositifs d'accueil », notamment l'action N° 6, vise à renforcer la signalétique touristique routière et autoroutière du Département.

Celle-ci apparaît aujourd'hui comme particulièrement dégradée et vétuste et nécessite son renouvellement afin d'identifier les pôles touristiques phares sur le réseau autoroutier. L'orientation des flux touristiques vers ces pôles phares est déterminante pour accroître leur fréquentation.

La densité du réseau APRR dans l'Ain (2<sup>ème</sup> linéaire au niveau national) constitue un vecteur important de communication et un atout fort pour la promotion de l'offre touristique du Département et de ses intercommunalités.

Dans ce cadre, APRR a été saisi par le Département de l'Ain afin d'envisager, sur les autoroutes A39, A40, A404, A406, A42, A432 et A46, l'implantation de panneaux dits de signalisation d'animation culturelle et touristique. Le Département a approuvé par délibération en date du 18 décembre 2017 la convention à signer avec APRR.

Dans le cadre de cette opération, le Département a souhaité que les intercommunalités co-financent le coût de la mise en place de cette signalétique touristique autoroutière à hauteur de 50 %, le Département prenant à sa charge 50 % également.

La participation de l'intercommunalité est calculée sur la base de 50 % du coût du panneau défini de la manière suivante : coût de l'ensemble de l'opération divisé par le nombre de panneaux à implanter sur l'ensemble du Département de l'Ain. Le coût par panneau s'élève à 12 999,60 € TTC étant précisé que les factures émises par APRR sont assujetties à la TVA.

Concernant la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, M. Marc PECHOUX indique que deux sites seront mis en valeur grâce à cette signalétique : Ars le Saint-Curé (2 panneaux sur l'A6) et Trévoux avec le patrimoine (2 panneaux sur l'A46 Nord), soit un total de 4 panneaux. Le coût total pour les 4 panneaux est de 51 998,40 € TTC. Le montant pour la CCDSV est de 25 999,20 € TTC (50 % du coût total).

Le versement de la participation financière de l'intercommunalité au Département de l'Ain, interviendra sur la base de la transmission d'un état récapitulatif des paiements par le Département et visé par le Trésorier payeur général.

L'implantation de cette signalétique sera réalisée sur 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 29 Voix Pour et 3 Absentions (Pierre PERNET, Olivier EYRAUD et Yann GALLAY) :

- **D'APPROUVER** la convention entre la CCDSV et le Conseil départemental de l'Ain concernant sa participation à la signalétique touristique autoroutière ;
- **D'APPORTER** une contribution financière de 25 999,20 € TTC pour les 4 panneaux à implanter (2 pour le site d'Ars sur l'A6 et 2 pour le site de Trévoux sur l'A46 Nord) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants (Section fonctionnement – Chapitre 65).

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 JUIL. 2018** A Trévoux, le 16/07/2018  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C91-TO  
Affichage le : **20 JUIL. 2018**

Le Président,  
Bernard GRISON

